

Conseil municipal du 03 avril 2019

Présents : Pascal Philipp, Pierrette Lero, Janine Pascal, Francis Laguerre, Gilbert Dupuy, Daniel Alard, Julie Porte Trauque, Xavier de Ferluc

Représentée : Patricia Laurent qui donne procuration à Pierrette Lero

Absent : Rémi Piquemal

Secrétaire de séance : Xavier de Ferluc

Compte rendu du précédent conseil :

Aucune remarque ni question, il est adopté à l'unanimité.

Subvention et associations:

Un reliquat de 200 € est disponible sur la ligne des subventions. Il est proposé de l'affecter à l'association A'Parent, l'association des parents d'élèves du RPI Ferrières-Prayols.

Cette proposition est mise au vote. Le vote : 0 contre, 0 abstention, 9 pour – Adopté

A titre de remarque générale, il faut insister auprès des associations bénéficiant de subvention pour avoir les rapports d'activité, financiers et moraux.

Pour information, le vendredi 19 avril à 18h aura lieu une réunion avec les associations pour faire le point sur le calage des subventions, l'utilisation des salles communales et les modalités de réservation, la contribution des employés à la préparation des manifestations et le tour de France, l'Ariégeoise et le 10ème anniversaire du marché dominical.

Les comptes 2018 :

Lors de la présentation du compte administratif, le maire quitte la séance.

Il est fait état des résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 371 778,75 €

Dépenses de fonctionnement : 266 891,78 €

Excédent de fonctionnement : 104 886,97 €

Recettes d'investissement : 192 848,08 €

Dépenses d'investissement : 366 172,95 €

Résultat de clôture : 68 437,30 € avec un reste à réaliser de 10 116 € en dépenses et 71 535 € en recettes, ce qui donne un résultat définitif déficitaire de 7 018,30 €, potentiellement compensé par les subventions dont nous attendons les notifications défini comme emprunt en attendant).

Les comptes 2018 sont mis au vote : 0 contre, 0 abstention, 8 pour – Adopté

Les taxes locales 2019 :

Rappel du contexte : la dotation globale de fonctionnement (DGF) a fortement diminué depuis le début du présent mandat :

2014 : 37 696 € - 2015 : 30 523 € - 2016 : 23305 € - 2017 : 16371 € - 2018 : 12961 € - 2019 : 9487€

Soit 28 209 € de baisse, c'est à dire 75%.

Les engagements financiers à long terme représentent 32 154 € de charge annuelle alors que le transfert du budget de fonctionnement au budget d'investissement est de 25 479 €. Afin de renforcer l'équilibre financier, une augmentation des taxes de 2% est proposée, pour une recette supplémentaire de 2 162 €. Ainsi la Taxe d'Habitation (7 % → 7,14 %) passera de 30 828 € à 31 445 €, la Taxe du Foncier Bâti (10,86 % → 11,08 %) de 74 272 € à 75 708 € et la Taxe du Foncier Non Bâti (102,48 % → 104,53 %) de 5 534 € à 5 643 €.

Cette résolution est mise au vote : 0 contre, 4 abstention, 5 pour – Adopté

Le budget 2019

La prévision 2019 est la suivante :

Recettes de fonctionnement : 338 956 €

Dépenses de fonctionnement : 338 956 €

Recettes d'investissement : 323 600 €

Dépenses d'investissement : 323 600 €

S'il n'y a rien de significatif au niveau de la section de fonctionnement, les points suivants sont à noter au niveau des dépenses du budget d'investissement :

PLU :	20 211 €
Aménagement (terrasses Ariège, tables, bancs, etc..) :	31 000 €
Voirie :	33 690 €
Voiture :	12 800 €

Le budget 2019 est mis au vote : 0 contre, 0 abstention, 9 pour – Adopté

Le SIVE

Les délégués titulaires, les délégués suppléants et le Maire proposent une rencontre à leurs homologues de Ferrières sur Ariège pour travailler sur une vision prospective de l'école : nombre d'enfants, besoins de fonctionnement et d'investissement.

Les travaux de voirie

La programmation des travaux de voirie et le montage financier des demandes de subvention sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération avec un effet bénéfique important sur le taux de subvention.

A cet effet, le Conseil Municipal doit explicitement confirmer le niveau de dépenses restant à charge de la commune de Prayols sur les travaux prévus pour 2019, soit un montant de 16 404,41 €.

Cette décision est mise au vote : 0 contre, 0 abstention, 9 pour – Adopté.

Le Maire est mandaté pour signer la convention avec l'Agglo sous-couvert de cette délibération.

Le chemin d'intérêt intercommunal :

Pour notre commune de Prayols, le chemin des trois cascades a été reconnu d'intérêt intercommunal et il sera à ce titre entretenu et sécurisé chaque année par les services de l'Agglomération.

PLU

L'élaboration du PLU se poursuit. Le commissaire enquêteur a été nommé. L'enquête publique démarrera le 3 juin et se terminera le 5 juillet avec trois permanences de 16h 30 à 18h 30 le 3 juin, le 24 juin et le 4 juillet. Les requêtes reçues en mairie seront transmises au commissaire-enquêteur.

Bois :

Il est proposé le prix du bois d'affouage suivant : 25 €/canne (à dégager) .

Lorsque des lots seront constitués en fonction des nécessités de dégagement d'arbres abattus ou tombés.

Les habitants seront avisés et la répartition sera faite en fonction des demandes.

Cette proposition est mise au vote : 0 contre, 0 abstention, 9 pour – Adopté

A titre exceptionnel, un lot sera attribué gracieusement sur demande d'aide sociale.

Questions diverses :

Nous sommes sollicités par l'ONF pour un soutien dans le cadre des services publics contre la suppression de postes de fonctionnaires et ouvriers forestiers, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents ONF et le maintien du régime forestier pour l'intérêt général.

Délibération favorable prise par le conseil municipal.

La séance est levée à 20h 30.